



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1995/L.2
31 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Première session
Genève, 28-30 août 1995
Points 2 et 3 de l'ordre du jour

POINT 2 : MISE AU POINT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER
DES REUNIONS POUR 1996-1997

POINT 3 : AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS
DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Projet de conclusions proposé par le Bureau

- I. MISE AU POINT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES REUNIONS
POUR 1996-1997
- a) Evaluations scientifiques
1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)
a noté que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du
climat (GIEC) examinera le deuxième rapport d'évaluation à sa session
de décembre. Ce rapport contiendra des renseignements importants pour
la Convention et exigera une attention prioritaire à la deuxième session
pour permettre au SBSTA de fournir des conseils pertinents au Groupe spécial
du Mandat de Berlin, conformément à sa demande (par. 6 des conclusions
du Groupe spécial). Le secrétariat a en outre été prié d'établir un document
définissant les questions et les apports à soumettre au SBSTA, y compris ceux
qui intéressent le processus du Groupe spécial.

b) Communications des Parties visées à l'annexe I

2. Le SBSTA a approuvé la répartition des tâches avec l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) sur la question, conformément à la proposition formulée par le secrétariat dans son document FCCC/SB/1995/INF.1.

3. Le SBSTA s'est accordé à estimer que l'étude des examens approfondis constituera un point permanent de son ordre du jour. Un certain nombre de rapports d'examen approfondi sont attendus pour la prochaine session.

4. Le SBSTA a prié le secrétariat de lui présenter les premiers éléments du rapport de synthèse sur les examens approfondis à sa deuxième session pour que ce rapport puisse être mis au point à une session ultérieure aux fins de transmission à la Conférence des Parties à sa deuxième session. Les conclusions pertinentes seront communiquées au Groupe spécial du Mandat de Berlin conformément à sa demande.

5. Le SBSTA, ayant reconnu l'importance d'améliorer la comparabilité des communications, a décidé de reprendre le perfectionnement des lignes directrices concernant l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I à sa deuxième session et aux sessions ultérieures, sur la base du rapport sur les lignes directrices demandé au secrétariat à la première session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 3/CP.1).

6. Sur les questions concernant la méthodologie à examiner au titre de cet élément du programme de travail, le SBSTA a dit qu'il était utile de s'inspirer du travail accompli par des organismes internationaux compétents tels que le GIEC et l'OCDE/AIE.

c) Premières communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

7. Il est demandé au secrétariat :

a) d'établir pour le SBSTA, à sa deuxième session, des recommandations relatives aux lignes directrices à appliquer à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en tenant compte des avis exprimés par les Parties;

b) de faciliter les échanges et le partage d'informations entre les Parties aux fins de l'établissement des communications initiales, notamment par des réunions auxquelles on pourrait examiner les aspects techniques et courants de ces communications, et de solliciter des fonds extrabudgétaires à cette fin.

d) Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

8. Le SBSTA demande au secrétariat de continuer à rassembler les contributions des Parties relatives au mécanisme permettant de rendre compte des activités exécutées conjointement au cours de la phase pilote dans un document de synthèse que le SBSTA examinera à sa deuxième session.

9. Le SBSTA demande au secrétariat d'élaborer des propositions concernant ledit mécanisme, pour qu'elles lui soient présentées à sa troisième session, au cours de laquelle il entend établir ce mécanisme. Le secrétariat est prié de convoquer un atelier à ce sujet.

10. Par la suite, le secrétariat devrait poursuivre les travaux sur les questions méthodologiques et sur les perfectionnements éventuels à apporter au mécanisme.

11. Le secrétariat devrait rechercher des ressources extrabudgétaires pour financer l'atelier.

e) Transfert de technologie

12. Le SBSTA, rappelant les décisions de la Conférence des Parties, a approuvé la répartition des tâches avec le SBI sur cette question, conformément aux suggestions du secrétariat dans ses documents, question qu'il examinera à ses futures sessions.

f) Attribution et réduction des émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux

13. Le SBSTA a demandé au Groupe consultatif technique intergouvernemental sur les questions méthodologiques différentes options pour qu'il les examine à une session ultérieure.

g) Contributions éventuelles au processus prévu par le Mandat de Berlin

14. Le SBSTA a pris note des demandes de contribution du Groupe spécial du Mandat de Berlin, à court et long termes, et les a inscrites en tant que questions prioritaires au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

h) Coopération avec les organes internationaux compétents, y compris le GIEC
(Voir FCCC/SBSTA/1995/L.1)

i) Propositions sur les activités à long terme du SBSTA et leur organisation

15. Le SBSTA a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à sa session suivante.

j) Journées d'étude sur les apports d'entités non gouvernementales

16. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser des journées d'étude sur les apports d'entités non gouvernementales, comme prévu à son programme de travail, en coopération avec les parties et les organisations intéressées.

Ces journées pourraient se tenir le week-end précédant la prochaine réunion du SBSTA. Il y aurait lieu d'encourager une participation adéquate, notamment, des ONG de pays en développement. Les conclusions des journées d'étude seraient communiquées au SBSTA pour examen. La réunion serait financée au moyen de ressources extrabudgétaires; dans ce contexte, le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'appui offert par deux Parties.

k) Rapport sur les travaux du SBSTA, à présenter à la Conférence des Parties à sa deuxième session

17. Le SBSTA a décidé d'examiner ce point de l'ordre du jour à sa session suivante.

l) Etablissement de groupes consultatifs techniques intergouvernementaux
(Voir documents distincts).

II. AUTRES QUESTIONS DECOULANT DES DECISIONS
DE LA CONFERENCE DES PARTIES

a) Communications des Parties visées à l'annexe I : rapport intérimaire sur les examens approfondis

18. Le SBSTA a pris note du rapport intérimaire (FCCC/SB/1995/1) communiqué par le secrétariat. Il a noté avec satisfaction que les experts d'un grand nombre de Parties avaient participé jusqu'à présent à l'examen, et notamment que chaque équipe d'examen comprenait au moins un expert d'un pays en développement Partie. Le SBSTA a toutefois pris note avec préoccupation du fait que 29 pays seulement avaient jusqu'à présent désigné des experts et que le calendrier des examens approfondis fixé par la Conférence ne pourrait être intégralement respecté faute de ressources et/ou en raison de difficultés de programmation. Il a exhorté les Parties à désigner d'autres experts pour répondre aux besoins du processus d'examen approfondi.
